



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires

Neuvième séance d'information : *L'égalité des responsabilités familiales pour une représentation égale des hommes et des femmes*

*Séance d'information en ligne à l'intention des jeunes parlementaires à l'occasion de la Journée
internationale des femmes*

5 mars 2024

Note d'orientation

Contexte

L'[Organisation internationale du Travail](#) estime que plus de 16 milliards d'heures de travaux domestiques non rémunérés sont effectuées chaque jour. Ce montant constituerait 9 % du PIB mondial, soit environ 11 000 milliards de dollars par an, si ces travaux étaient rétribués au salaire minimum. À l'échelle mondiale, les [travaux domestiques non rémunérés](#) sont exécutés majoritairement par les femmes et les filles, ce qui les prive de temps pour suivre des formations, avoir des loisirs, participer à la vie politique, occuper un emploi rétribué et exercer d'autres activités génératrices de revenus. Il est vrai que dans certains contextes, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé, les hommes prennent davantage leur part aujourd'hui que par le passé. En revanche, dans les pays du Sud, les femmes exercent 3 à 7 fois plus de tâches que les hommes, tandis que dans les pays du Nord, elles exercent 1,2 à 2 fois plus de [travaux domestiques](#) non rémunérés. Le fait que les femmes assument de manière disproportionnée des responsabilités domestiques à titre gratuit est une cause sous-jacente de leur désautonomisation aux plans économique et social. Les écarts entre les sexes en matière de tâches domestiques non rémunérées se traduisent par des écarts similaires en termes d'heures de travail payées et génèrent systématiquement des inégalités entre les sexes dans différents domaines, notamment l'éducation, l'économie, la représentation politique et la [prise de décision](#).

La façon dont la société, les décideurs et les institutions traitent les questions relatives aux responsabilités familiales est déterminante pour la réalisation de l'égalité des sexes : les capacités et les choix des femmes et des hommes peuvent être renforcés ou, au contraire, les femmes et les hommes peuvent se voir confinés dans les rôles qui leur sont traditionnellement dévolus, en lien avec les tâches au sein du foyer et la maternité. Le [rapport](#) publié par l'UIP en 2021, intitulé *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* et fondé sur les données du Groupe de la Banque mondiale, a mis en évidence une nette corrélation entre les possibilités en matière d'aide à la garde d'enfants et la proportion de femmes au parlement. Selon ces données, le fait de fournir aux employés, aux prestataires de services de garde d'enfants et aux parents une aide gouvernementale pourrait accroître de 25 % ou plus la présence de femmes dans les parlements nationaux.

Les parlements, les gouvernements, la société civile et les entreprises reconnaissent qu'il convient de s'attaquer à la question des travaux domestiques rémunérés et non rémunérés pour promouvoir l'égalité des sexes et la justice sociale et économique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. En 2022, les Parlements membres de l'UIP ont adopté la [Déclaration de Kigali](#), dans laquelle les hommes et les femmes parlementaires se sont engagés à donner l'exemple dans la société en exerçant la moitié des tâches au sein du foyer. Conformément au Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, la déclaration a également exhorté les parlements à investir dans des installations qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à devenir des environnements compatibles avec la vie de famille, où les besoins personnels et professionnels des hommes et des femmes sont pris en compte.

Dans le prolongement de ces travaux et en vue de mobiliser les jeunes parlementaires pour qu'ils trouvent des solutions axées sur l'élaboration de politiques, l'UIP organise la neuvième séance d'information en ligne de la Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires, qui porte sur l'égalité des responsabilités familiales pour une représentation égale des hommes et des femmes.

Objectifs – Les objectifs de la séance d'information en ligne sont les suivants :

- sensibiliser les jeunes parlementaires à l'égalité des responsabilités familiales et à son impact sur l'égalité des sexes et sur la représentation des jeunes femmes au parlement et dans les cadres politiques décisionnels ;
- faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever dans la mise en œuvre des politiques et des initiatives en matière d'égalité des responsabilités familiales, y compris au parlement ;
- offrir une plate-forme d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques visant à promouvoir l'importance de l'égalité des responsabilités familiales pour une représentation égale des hommes et des femmes et à recenser des solutions législatives et politiques.

Méthodologie – Des experts de l'égalité des responsabilités familiales et de l'égalité des sexes livreront un exposé à l'intention des jeunes parlementaires. La séance sera suivie d'une discussion entre les jeunes parlementaires sur les bonnes pratiques de leur pays respectif en matière d'égalité des responsabilités familiales et de participation des jeunes femmes. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais, arabe, espagnol et français.

Date, heure et plate-forme – La séance d'information en ligne aura lieu sur la plate-forme Zoom, le 5 mars 2024, de 13 h 00 à 15 h 00 (HNEC, heure de Genève).

Lien d'inscription – <https://us06web.zoom.us/join/register/tZwkcuuqpi0tH9zyUnyDx5Zk0ijfdDsGoZAB>